

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1402>

SIGNEZ la Pétition du SNTRS CGT au PDG INSERM : Invertissons la proportion CR2/CR1 au recrutement !



- ACTIVITE A L'INSERM -
Date de mise en ligne : mercredi 5 novembre 2014

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

PETITION au PDG de l'INSERM :

Ensemble, Invertissons la proportion CR2/CR1 au recrutement à l'Inserm !

Les recrutements de chercheurs à l'Inserm sont de plus en plus tardifs. L'âge moyen des CR2 au concours est passé de 30,6 ans en 2002 à 34,7 ans en 2013. Celui des CR1 de 35,4 ans en 2002 à 37,4 ans en 2013. Il n'y a plus de chargés de recherche âgés de moins de 30 ans à l'Inserm !

Plus le recrutement est tardif plus les femmes sont pénalisées comme le montre la durée du post-doctorat, la maternité étant préjudiciable à leur carrière. La durée moyenne du post-doc pour les CR1 est de 8,6 années pour les hommes et de 10,5 années pour les femmes alors que pour les CR2, elle est de 5,6 années pour les hommes et de 5,7 années pour les femmes. (Bilan social Inserm 2013).

Sous prétexte d'ouvrir les recrutements aux médecins, C Bréchet, Directeur Général de l'Inserm avait en 2002 institué pour une durée de 5 ans une mesure dérogatoire qui permettait de faire passer le taux de recrutement des CR1 de 40% à 60%. Cette mesure a été pérennisée, malgré le fait qu'elle n'ait pas incité les médecins à concourir. Le diplôme requis pour candidater en CR1 et CR2 est le même : la thèse ou diplôme équivalent. La différence est l'expérience acquise en laboratoire.

Il faut recruter jeune. La recherche n'est pas une ascèse. Il est impossible d'être productif et de vivre dans la précarité, ce d'autant que les conditions de vie n'ont jamais été aussi difficiles. Les recrutements doivent se faire au plus près de la thèse.

Le retour à un taux de recrutement de CR2 à 60% permettrait de recruter plus jeune et d'atténuer les inégalités hommes/femmes en réduisant la durée du post-doctorat.

Avec le SNTRS CGT, nous exigeons :

- que la proportion de postes de CR2 ouverts au recrutement repasse de 40% à 60% comme elle l'était avant 2002 à l'Inserm et l'est toujours à l'Institut des Sciences Biologiques du CNRS